



## Transports scolaires année 2021-2022 Note infos : écoles maternelles et primaires, mairies

La Région Nouvelle-Aquitaine est l'organisateur principal des transports scolaires.  
La Communauté de Communes VAL DE GATINE contribue à la gestion du transport scolaire en qualité d'organisateur secondaire seulement

### **Top départ des inscriptions 2021-2022 : le 1<sup>er</sup> Juin 2021**

Pendant la campagne d'inscription aux transports scolaires, les équipes de la Région sont à votre écoute : de 8 h 00 à 19 h 00 du lundi au vendredi au 09.70.87.08.70

L'inscription en ligne est fortement recommandée, solution idéale, simple et rapide

#### **1-1-Procédure de l'inscription**

L'inscription est obligatoire pour bénéficier du transport scolaire, elle est ouverte à compter du 1<sup>er</sup> Juin

**Attention à partir du 21/07, des frais d'inscription complémentaire de 15 € seront appliqués.**

Avant chaque rentrée scolaire, les familles doivent établir ou renouveler leur demande de carte de transport :

- ✚ Directement sur le site internet de la Région : <https://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr>, dans le module « transports scolaires inscription et paiement en ligne » : pour une première inscription :
- **Créer un nouveau compte pour la famille : identifiant et mot de passe (libre)** – identité – adresse mail et numéro de téléphone – enregistrer l'élève ou les élèves, saisir le numéro fiscal de déclarant et revenu de référence du dernier avis d'imposition.
- **Si vous avez déjà effectué une inscription l'an passé : utiliser votre identifiant et votre mot de passe et** suivre les instructions

#### ✚ **Pour les familles n'ayant pas accès à internet, le formulaire papier est à votre disposition :**

- A la Communauté de Communes VAL DE GATINE site de Champdeniers – Place Porte Saint Antoine : tél : 05 49 25 64 11 ou par mail : [accueil.champdeniers@valdegatine.fr](mailto:accueil.champdeniers@valdegatine.fr)
- Dans chaque mairie du territoire de la Communauté de Communes VAL DE GATINE (vous pourrez vous déplacer à la mairie de votre lieu de résidence pour récupérer un dossier d'inscription).
- Il suffit de le compléter et de le renvoyer par courrier postal en joignant la copie de votre dernier avis d'imposition **avant le 20 juillet 2021** à l'adresse suivante :

**Région Nouvelle-Aquitaine Direction des transports routiers de voyageurs –  
Site de Niort : 155 Avenue de la Rochelle – CS 18644 – 79026 NIORT cedex**

#### **1-2 Carte de transport scolaire**

- Pour les inscriptions payées en ligne : la Région Nouvelle Aquitaine envoie directement la carte à votre domicile.
- Pour les inscriptions faites sur le formulaire papier : payer et retirer la carte de transport scolaire à la communauté de communes VAL DE GATINE à Champdeniers : sur rendez-vous : 05 49 06 85 33
- Duplicata de la carte : 10 €



## Transports scolaires année 2021-2022 Note infos : écoles maternelles et primaires, mairies

### **1-3 Tarification du transport scolaire**

Grille tarifaire détaillée applicable au transport scolaire pour la rentrée scolaire 2021-2022 pour les ayants droit :

Tranche de quotient familial	1	2	3	4	5
Quotient Familial	Inférieur à 450 €	Entre 451 € et 650 €	Entre 651 € et 870 €	Entre 871 € et 1250 €	A partir de 1251 €
Montant	30 €	51 €	81 €	114 €	150 €

#### **Dégressivité en fonction du nombre d'enfants transportés par famille :**

Afin de prendre en compte le coût pour les fratries nombreuses (3 enfants et plus), une modulation est appliquée sur l'ensemble des tarifs selon les modalités suivantes :

- Une réduction de 30% pour le 3<sup>ème</sup> enfant par ordre d'âge
- Une réduction de 50% pour le 4<sup>ème</sup> enfant par ordre d'âge et les suivants.

#### **Tarif réduit pour les navettes des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux RPI = 30 €**

*On entend par navette, le trajet d'école à école.*

*Un enfant qui utiliserait le bus domicile-école serait facturé au quotient.*

*Un enfant qui serait déposé par le parent à l'école pour la navette serait facturé 30 €.*

Pour les familles d'accueil, établissements d'accueil de mineurs : 3<sup>ème</sup> tranche du tableau

Un remboursement total pourra être effectué en cas de non utilisation du service. Les demandes de remboursement devront parvenir par courrier **avant le 30 septembre 2021** de l'année scolaire concernée (le cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date, en cas de non utilisation du service, utilisation partielle ou arrêt en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué.

### **1-4 Modalités de paiement**

#### ➤ **Carte bancaire : pour l'inscription en ligne**

- ✚ Paiement en une fois à l'inscription
- ✚ Ou paiement différé au 5 du mois
- ✚ Ou en 3 fois sans frais (pour les demandes de transports reçues au plus tard le 20 Juillet de l'année scolaire en cours).
  - 1<sup>er</sup> prélèvement immédiat à l'inscription
  - 2<sup>ème</sup> prélèvement à 30 jours du début du mois suivant l'inscription
  - 3<sup>ème</sup> prélèvement à 60 jours du mois suivant l'inscription

En cas de non-paiement total ou partiel des tarifs et frais d'inscription, l'inscription de l'enfant sera invalidée.

#### ➤ **En chèques ou en espèces : paiement lors du retrait des cartes :**

Paiement lors du retrait de la carte auprès du régisseur sur rendez-vous : 05.49.06.85.33

### **1-5 Création d'un point d'arrêt**

Toute demande doit être effectuée par écrit par la famille à la Communauté de Communes Val de Gâtine à Champdeniers. Chaque demande sera alors transmise à la Région et la réponse sera apporté dans un délai maximal de trois mois.